



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83573

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État du Conseil national des parcs et jardins.

Texte de la réponse

Le Conseil national des parcs et jardins, créé par un décret du 19 mai 2003, est composé d'une trentaine de membres représentant les administrations, les collectivités territoriales, le secteur privé et des personnalités qualifiées. Les maires de France, les départements, ainsi que les régions y sont représentés. Six associations y siègent au nom des propriétaires de jardins privés, des gestionnaires de jardins publics, des jardins botaniques, des amateurs de plantes, des jardins collectifs, ainsi que des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Les membres sont nommés pour une durée de 3 ans. Il se réunit 2 fois par an en réunion plénière au ministère de la culture et de la communication. Aucun budget particulier ne lui est alloué, les membres ne sont ni rémunérés, ni défrayés. Aucun personnel spécifique ne lui est affecté, son secrétariat est assuré par la direction générale des patrimoines. Instance de conseil auprès de la ministre, le Conseil national des parcs et jardins joue un rôle actif dans la politique du ministère de la culture et de la communication en faveur des parcs et jardins. C'est ainsi que certaines de ses propositions ont été retenues comme la création du label « Jardin remarquable » (plus de 400 jardins labellisés) et des journées « Rendez-vous aux jardins » (2 millions de visiteurs). Il organise tous les ans, en lien avec la direction générale des patrimoines, une journée d'étude sur la thématique retenue des « Rendez-vous aux jardins », destinée à tous les partenaires de cette manifestation, dont les actes sont mis en ligne sur le site Internet du ministère de la culture et de la communication. En 2014, quatre groupes de travail ont oeuvré au sein du conseil sur les thèmes suivants : « la promenade au jardin », « histoire de l'art des jardins », « jardins et biodiversité » et « maladies des buis ». Il publie chaque année un rapport d'activité déposé à la Bibliothèque nationale de France.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83573

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4867

Réponse publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6486